



**Poutès :
le compte-à rebours du remplacement a définitivement débuté.**

Le 30 avril 2009, suite aux pressions excessives de trois parlementaires de Haute-Loire, devenus en quelques mois des experts du saumon déniaient toute qualité à l'expertise sur le barrage de Poutès réalisée en 2005 par les scientifiques du GRISAM¹, le ministre de l'écologie reportait la décision d'effacement décidée par le Grenelle en octobre 2007. Jean Louis Borloo confiait alors une nouvelle expertise à Mr Jean Claude Philippart, enseignant à l'Université de Liège. Son rapport est aujourd'hui publié. Il confirme en tous points que le barrage de Poutès, est « un ouvrage d'une autre époque, qui n'a plus sa place au XIX^{ème} siècle dans les gorges de l'Allier, qui doivent être rendus à la nature sauvage et au saumon ». La restauration des habitats du saumon de l'Allier, « monument de la nature », selon Mr Philippart, est bien l'enjeu prioritaire des années à venir. Poutès doit donc être effacé, vite, d'autant qu'il existe une alternative « à caractère pilote », qui permet de conserver un turbinage au fil de l'eau, à laquelle le groupement d'ONG de la campagne pour effacer Poutès a donné son accord. Le rapport est accompagné d'un avis de Gilles Bœuf, président du Muséum National d'Histoire Naturelle, qui préconise lui aussi l'effacement pour sauver une population « au patrimoine génétique exceptionnel ».

Trois parlementaires d'une autre époque, dos à l'avenir.

Les scientifiques nationaux et internationaux mettent ainsi un point final à une vaine controverse lancée par trois parlementaires alti-ligériens qui, depuis quelques mois, tentent de faire dérailler le Grenelle sur la question de l'hydroélectricité durable. Ces élus, se réclamant d'un appui populaire à démontrer, sachant que les ONG ont, entre 2004 et 2006, recueilli 100 000 signatures pour effacer Poutès, Vézins, La Roche qui Boit, bloquent toute pratique écologique innovante, moderne, participative, efficace de la conservation de la biodiversité dans le département. En osant disqualifier les scientifiques français qui travaillent depuis des décennies, pour certains, sur les migrateurs; en réduisant l'enjeu de l'effacement à un enjeu purement local; en refusant obstinément tout dialogue avec les ONG, qui ont pourtant, dans ce département, fait la preuve de leur sens de l'intérêt général; en exerçant des pressions dilatoires sur leurs collègues au Parlement, pour affaiblir les lois Grenelle et enfin en refusant l'alternative proposée par EDF, qui permettrait de conserver plus de 80 % de la production et des redevances du site, ces parlementaires n'ont pas honoré leur fonction électorale. Plus grave, en s'attachant à bloquer toute recherche de consensus, d'une solution commune qui ne pénalise ni les communes locales, ni l'intérêt des entreprises, ils bloquent certaines évolutions indispensables de la politique énergétique de notre pays.

Lancer vite, et réussir l'effacement, rassembler les acteurs locaux, régionaux, nationaux, au service de l'hydroélectricité durable.

Il est urgent maintenant de sortir de ce conflit entre Anciens et Modernes. L'effacement de Poutès doit permettre à la Haute-Loire et à la France d'être à nouveau pilotes, à l'échelle internationale, en matière de restauration de la biodiversité. Sur le modèle de l'effacement de Kernansquillec, en Bretagne ou de ceux à venir sur la Pennobscot, aux Etats-Unis, et pour un investissement largement en dessous des 14 millions d'euros annoncé par un sénateur, l'Etat doit rapidement annoncer le remplacement de Poutès et lancer le processus d'appropriation nécessaire. Les ONG sont prêtes. Les parlementaires vont ils encore faire de la résistance et bloquer la signature de la convention pour une hydroélectricité durable sur le point d'aboutir après une année de négociation ?

Contacts :

Roberto Epple, Président de SOS Loire Vivante – ERN France, Tél. : 04.71.05.57.88

Martin Arnould, Responsable du Programme Rivières Vivantes, Tél. : 06.23.46.09.68

Antoine Lardon, Président Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Haute Loire, Tél. : 04.71.09.09.44

Le Collectif des APNE comprend : AIDSA, ANPER-TOS, Conapped, Fédération Nationale de Pêche en France, Fondation Nicolas Hulot, France Nature Environnement, SOS Loire Vivante – ERN France, UICN, WWF France

¹ Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Poissons Migrateurs Amphihalins, (Inra, Cemagref, Onema, Ifremer).